



À l'écoute

MONTÉRÉGIE

Une soixantaine de délégués sociaux prennent une journée pour se faire du bien

Le réseau des déléguées sociales et délégués sociaux (DS) de la FTQ en Montérégie est bien vivant. À preuve, une soixantaine de personnes ont assisté à la rencontre annuelle du 29 avril dans les nouveaux locaux de Brossard.

Autour du thème « Aujourd'hui, c'est MA journée! », on a d'abord réfléchi sur l'importance de garder l'espoir présent en soi pour pouvoir le transmettre autour de nous.

Garder l'espoir présent

Xénia Halmov, coordonnatrice du programme régional de formation en prévention du suicide a rappelé qu'il faut reconnaître ses limites et être à l'écoute de soi. Elle nous a fourni des pistes pour préserver notre équilibre et notre sérénité. « Si vous êtes DS, c'est que vous avez espoir en l'humanité, alors prenez-en soin en prenant soin de vous, le monde a besoin de gens généreux! », a-t-elle dit en conclusion.



Humour et rebondissements

L'après-midi a été consacré à un atelier de réflexion ayant pour titre « À la recherche de mon confort de vie », en compagnie du psychologue Jean Paré. Sous le signe de l'humour et de façon fort animée, l'échange a permis d'examiner 14 règles de vie sur lesquelles nous appuyer pour améliorer notre qualité de vie. Le rire et la détente ont permis à tout le monde de faire le plein d'énergie.

Les militants et militantes des Conseils régionaux Haute-Yamaska, Richelieu et du Suroît ont aussi eu l'occasion d'entendre le secrétaire général de la FTQ, René Roy. La directrice générale de Centraide Richelieu-Yamaska a assisté à l'ensemble de la journée.

Passez de belles vacances!

La dernière année a été riche en activités pour notre réseau grâce à votre engagement, à votre intérêt et à votre participation. La récente rencontre annuelle nous a permis de rejoindre un nombre inégalé de déléguées sociales et délégués sociaux de la grande Montérégie. Il faudra remettre en question nos façons de faire pour répondre aux commentaires reçus et rendre cette journée plus confortable dès 2010. Ce sera aussi l'occasion de souligner notre cinquième année ensemble.

Par ailleurs, de nombreux milieux de travail ont subi les contrecoups de la crise économique depuis le milieu de l'année 2008. Souhaitons que l'hémorragie soit terminée pour que nous puissions envisager avec confiance une reprise avant la fin de 2009.

La belle saison s'installe peu à peu et avec elle arrivent la lumière et la chaleur qui nous requinquent. Je vous souhaite donc d'en profiter pleinement avec vos proches et de passer de bonnes vacances!

Carole Clément



À VENIR

23-24-25 septembre

>> Formation DS de base

28-29 octobre

>> Harcèlement psychologique au travail

Novembre (dates à déterminer)

>> Prévention du suicide (2 jours)

>> Suivi sentinelles (1 jour)

L'espoir est comme le ciel des nuits : il n'est pas coin si sombre où l'oeil qui s'obstine ne finisse par découvrir une étoile.

Octave Feuillet

DÉCISION FAVORABLE CONCERNANT UN DIAGNOSTIC DE DÉPRESSION

Une travailleuse, membre de la section locale 227, demande à la Commission des lésions professionnelles (CLP) de conclure que le diagnostic de dépression est en relation avec sa lésion professionnelle d'entorse lombaire survenue au travail.

Le 9 janvier 2005, la travailleuse occupe un poste d'opératrice lorsqu'elle perd l'équilibre en manipulant un récipient et chute d'un escalier d'une hauteur de huit pieds et se retrouve en position assise sur le ciment.

L'attestation médicale est émise le jour même par le docteur Jean-Pierre Laurens qui pose le diagnostic d'entorse lombaire et prescrit un arrêt de travail.

Travaux légers

Du 28 février 2005 au 9 mars 2005, la travailleuse est assignée à des travaux légers. À l'audience, elle précise que l'employeur lui a demandé de rester dans la salle où sont les cases des employés, sans lui donner de tâches à accomplir.

Elle se demandait pourquoi on lui demandait de rester là à ne rien faire alors qu'elle était une personne valorisée par son travail, qui n'attendait pas qu'on lui assigne des tâches et qui aimait aider ses collègues. Elle se sentait jugée par son entourage qui semblait douter de ses douleurs alors que son patron lui disait « *Je me demande ce que je vais faire avec toi aujourd'hui?* ». Elle avait l'impression d'être de trop et se demandait si on voulait se débarrasser d'elle.

Le 10 mars 2005, la travailleuse consulte le docteur Payne qui pose les diagnostics de dépression, d'entorse de l'épaule gauche, d'entorse lombaire et d'entorse cervicale. Il prescrit un arrêt de travail et une psychothérapie. Pour le docteur Payne, le lien entre l'état dépressif et les conséquences de la lésion professionnelle est évident dans la mesure où aucun élément de nature personnelle n'a été porté à sa connaissance.

Décision

La CLP conclut que le diagnostic de dépression est en relation avec les conséquences de l'événement survenu au travail le 9 janvier 2005, soit une assignation temporaire où l'employeur n'assigne aucune tâche à la travailleuse, ce qui a pour effet de la dévaloriser.

En rendant sa décision favorable à la travailleuse, la CLP infirme la décision rendue par la CSST le 1er février 2006, à la suite d'une révision administrative; elle déclare que la travailleuse a droit aux prestations et indemnités prévues par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Vous pouvez retrouver la décision en copiant le lien ci-dessous dans votre moteur de recherche ou en utilisant la référence (en gras) sur le site www.jugements.qc.ca

<http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=37725441&doc=59040C5D4705170B>

Jalbert et Corporation d'Aliments Ronzoni du Canada
2008 QCCLP 6616

LE COLLECTIF D'ENTRAIDE

Un outil utile durant les moments difficiles

Fermeture d'usine, mise à pied massive, secteur en difficulté, milieu de travail malsain, accident de travail grave, voilà quelques exemples de situations difficiles à surmonter dans un groupe. Pour aider les travailleurs et les travailleuses à y faire face, la FTQ a développé un outil et une formation : le collectif d'entraide.

Chaque région, dont la Montérégie, dispose de formateurs pour aider et guider un syndicat aux prises avec des moments difficiles qui paraissent souvent insurmontables. Dans le cas de la section locale 175 du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) – dont les membres avaient été mis en lock-out par Pétro-Canada durant 14 mois en 2007-2008 – un collectif d'entraide a été organisé et animé grâce au réseau des délégués sociaux de Montréal. Parce que le retour au travail après un si long conflit était source d'inquiétude pour les membres.

Le but visé par le collectif d'entraide est toujours le même, peu importe le contexte. Il permet d'abord aux membres d'exprimer les sentiments qu'ils éprouvent dans une situation donnée, puis de nommer les inquiétudes rattachées à cette situation et, enfin, d'élaborer des stratégies pour y faire face collectivement.

Une recherche sur notre réseau

La FTQ et le réseau des DS participent actuellement à une étude du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) de l'Université du Québec à Montréal.

Ce projet a pour but d'identifier les principaux facteurs qui mènent à la mise sur pied de réseaux d'entraide en milieu de travail, le processus de leur développement, les besoins auxquels ils répondent. On examine aussi si ces besoins sont satisfaits.

Les chercheurs veulent mieux comprendre le rôle du réseau dans les syndicats, les conditions favorables et défavorables à leur mise en œuvre, les pratiques d'entraide et les types d'interventions qui s'y rapportent. Ils examinent aussi les effets pour les pairs qui ont déjà eu recours à ce type d'aide.

Plusieurs syndicats collaborent à cette recherche ainsi que des membres de l'équipe des coordonnateurs de la FTQ dans plusieurs régions. Les résultats seront rendus publics.



Pour en savoir plus sur le CRISES, vous pouvez consulter le site www.crisis.uqam.ca

Pour la FTQ en Montérégie

Conseil régional FTQ Haute-Yamaska
Conseil régional FTQ Richelieu
Conseil régional FTQ du Suroît

Carole Clément, coordonnatrice en Montérégie
4805, boulevard Lapinière, bureau 6200, Brossard, QC, J4Z 0G2
Téléphone : 514-823-5981 dsftqmonteregie@sympatico.ca

Conseil régional FTQ

